

Partie 1A – Individuel

PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA) DEMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR INDIVIDUEL ANNÉE DE PROGRAMME 2025-2026

Participant

Fiche d'inscription pour un individu

1.0 DEMANDE – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR INDIVIDUEL

1.1 DOCUMENTS

✓ Les Agents d'exécution doivent demander les renseignements suivants pour tous les demandeurs au PPA.

Identité du signataire autorisé vérifiée. (Une pièce d'identité avec photo est requise, tel que permis de conduire. Les cartes d'assurance-maladie ne sont pas acceptées.)

Type d'identification fourni : _____

Avez-vous déposé une demande dans le programme de mécanisme de retrait oui non

Avez-vous une assurance multirisque sur le(s) produit(s) agricole(s) pour lesquels une avance est émise oui non
(obligatoire tel qu'indiqué sur la Partie 2C – 2.4 Modalité et conditions de l'accord de remboursement point 7.9)

Veillez noter que les documents ne seront acceptés qu'en PDF. Les documents en JPEG (photos) seront refusés.

1.1.1 Questions sur l'auto-identification

Les réponses aux questions posées dans cette sous-section seront communiquées à Agriculture et Agroalimentaire Canada et pourraient être utilisées à des fins de rapport et d'orientation de futurs programmes, politiques et activités de communication du gouvernement. L'auto-identification est volontaire. Si vous ne souhaitez pas fournir ces renseignements, vous pouvez cocher « Je refuse de m'identifier » ou « Je préfère ne pas répondre ». Si la personne omet de répondre à ces questions, on présupera qu'elle a choisi « Je refuse de m'identifier » ou « Je préfère ne pas répondre ». AAC s'engage à garantir la répartition équitable et transparente des fonds du programme. Votre demande ne sera pas rejetée ni évaluée moins favorablement en raison de vos réponses à ces questions ou de votre refus de vous identifier.

A. Le groupe de propriété de votre entreprise agricole compte-t-il un nombre important (30 % ou plus) de représentants d'un ou plusieurs des groupes suivants (cochez toutes les réponses qui s'appliquent)?

Autochtones
Précisez : Premières Nations Nation métisse Inuits
 Inconnu
Femmes
Parité entre les sexes (50 % ou plus de femmes et/ou de personnes non binaires)
2SLGBTQI+
Minorités visibles
Personnes handicapées
Jeunes (moins de 35 ans)
Une communauté de langue officielle en situation minoritaire (francophones hors Québec ou anglophones du Québec)
Précisez : Anglais Français
Ne s'applique pas
Je refuse de m'identifier

B. Si votre groupe de propriété compte un nombre important de représentants d'un groupe de langue officielle en situation minoritaire, votre entreprise agricole a-t-elle pu obtenir de l'information et des services liés au PPA dans la langue de ce groupe?

Ne s'applique pas (l'évaluation de l'AQ n'a pas vérifié les langues officielles en situation minoritaire)
Non
Oui
Je préfère ne pas répondre

C. Le groupe de propriété de votre entreprise agricole possède combien d'années d'expérience dans l'exploitation d'une ferme?

0 à 6 ans
7 à 19 ans
20 ans ou plus
Je préfère ne pas répondre

Partie 1A – Individuel

PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA)
DEMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR INDIVIDUEL
ANNÉE DE PROGRAMME 2025-2026

Participant

Fiche d'inscription pour un individu

1.2 RENSEIGNEMENTS DE BASE			
✓ Inscrire le nom du demandeur de l'avance et son numéro d'identification lui ayant été attribué au titre du PPA. S'il s'agit d'un nouveau demandeur, un nouveau numéro d'identification lui sera attribué.			
Dénomination sociale (si existante)			N° PPA
NE - Numéro d'entreprise fédéral de l'ARC - OBLIGATOIRE (correspond à votre numéro de TPS)		NEQ – Numéro d'entreprise du Québec (si disponible)	
Prénom / Second prénom	Nom	Date de naissance (aaaa/mm/jj)	
Adresse postale du domicile du producteur :			
Adresse		Ville/Municipalité	Province
			Code postal
Tél. au domicile	Tél. cellulaire	Télécopieur	Adresse de courrier électronique
Adresse postale de l'entreprise du producteur, si différente de celle susmentionnée :			
Adresse		Ville/Municipalité	Province
			Code postal
Tél. de l'entreprise	Tél. cellulaire (entreprise)	Télécopieur (entreprise)	Adresse de courrier électronique
1.3 DÉCLARATION DE FAILLITE			
Avez-vous déclaré faillite au cours des 7 dernières années? (cochez la case si "oui")			
Recherchez-vous actuellement une protection financière contre les créanciers (ex. SMMEA, proposition aux consommateurs)? (cochez la case si "oui")			
1.4 DÉCLARATION D'AVANCE(S) DU PPA DEMANDÉE / REÇUE D'AUTRES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS			
Avez-vous une avance impayée avec un autre agent d'exécution du PPA? (cochez la case si "oui")			
Avez-vous présenter une demande d'avance auprès d'un autre agent d'exécution du PPA cette année de programme? (cochez la case si « oui »)			
Êtes-vous en défaut avec un autre agent d'exécution du PPA en tant que propriétaire unique, société, coopérative ou société de personnes? (cochez la case si "oui")			
Nom de l'agent d'exécution du PPA auprès duquel une avance a été demandée / reçue	Produit agricole pour lequel une avance a été demandée / reçue	Année de programme (aaaa)	Montant de l'avance demandée / reçue
		20__	\$
		20__	\$
		20__	\$
1.5 RENSEIGNEMENTS SUR VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE			
✓ Veuillez compléter le point 5 du document s'intitulant « Autorisation du producteur » (Partie 1C)			

Partie 1A – Individuel

PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA) DEMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR INDIVIDUEL ANNÉE DE PROGRAMME 2025-2026

Participant

Fiche d'inscription pour un individu

1.6 PRODUCTEURS LIÉS ET LIEN DE DÉPENDANCE

- ✓ Les producteurs sont liés s'ils ont un **lien de dépendance**.
- ✓ Sont, sauf preuve contraire, réputés avoir un lien de dépendance les producteurs se trouvant dans les situations suivantes
 - ✓ Un des producteurs est l'époux ou le conjoint de fait de l'autre producteur
 - ✓ Un des producteurs détient au moins 25% des actions à droit de vote de l'autre producteur
 - ✓ Un des producteurs détient au moins 25% des actions à droit de vote d'une compagnie qui détient directement ou à travers une autre compagnie au moins 25% des actions à droit de vote de l'autre producteur (compagnie)
 - ✓ Un des producteurs à droit à 25% ou plus des profits ou revenus de l'autre producteur (société de personnes/coopérative);
 - ✓ Un producteur partage avec l'autre — sans être son associé — des services de gestion, des services administratifs, du matériel ou des installations ou des frais généraux relatifs à la gestion de son exploitation
 - ✓ Toute autre situation définie dans la LCPA ou son Règlement
- ✓ Les producteurs doivent être liés s'ils sont inscrits en tant que co-bénéficiaires sur les formulaires des programmes GRE qui seront utilisés comme sécurité de l'avance
- ✓ Le lien de dépendance a une incidence sur l'admissibilité du demandeur à une avance, de même que sur le montant de toute avance qui lui est attribuée.
- ✓ Si vous répondez « oui » à la question 1 ci-dessous, remplissez la section 1.7.1 qui est une déclaration de dépendance ET la section 1.7.2 qui peut vous permettre de réfuter la présomption de dépendance.
- ✓ Si vous répondez « oui » à la question 2 ci-dessous, remplissez la section 1.7.1 qui est une déclaration de dépendance ET la section 1.7.2 qui peut vous permettre de réfuter la présomption de dépendance.
- ✓ Si vous répondez « oui » à la question 3 ci-dessous, vous pourriez ne pas être admissible à recevoir une avance du PPA, sauf si vous êtes en mesure de réfuter la présomption de dépendance.
- ✓ Vous pouvez choisir de réfuter la présomption de votre Agent d'exécution que votre entreprise agricole est liée à un autre producteur. Dans de tels cas, vous devrez fournir à l'agent d'exécution la preuve que la relation est indépendante, ce qui comprendra la fourniture à l'agent de la documentation à l'appui de votre déclaration.
- ✓ Si vous répondez « non » aux questions 1 et 2, vous n'avez pas à compléter les sections 1.7.1 et 1.7.2.

1. Selon les définitions ci-dessus, êtes-vous lié à un autre producteur? Si non, passez à la section 1.8	OUI	NON
2. Un producteur lié a) a-t-il fait une demande d'avance au titre du PPA au cours de la présente année de programme ou b) a-t-il participé au PPA au cours d'une année de programme antérieure?	OUI	NON
3. Est-ce qu'un producteur lié est inadmissible à la suite d'un défaut dans le cadre du PPA, du Programme d'avances printanières ou du Programme d'avances printanières bonifié?	OUI	NON

1.6.1 DÉCLARATION INDIVIDUELLE DES PRODUCTEURS LIÉS

- ✓ Dressez la liste de tous les producteurs individuels liés auxquels une avance a été attribuée pour cette année de programme ou des périodes précédentes, y compris les avances émises par d'autres agents d'exécution du PPA.
- ✓ Joignez une autre feuille au besoin.

Nom du producteur individuel lié auquel une avance a été attribuée	No PPA	Nom de l'organisation de producteurs qui a émis l'avance	Année de programme
1.			20__
2.			20__
3.			20__

Partie 1A – Individuel

PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA)
DEMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR INDIVIDUEL
ANNÉE DE PROGRAMME 2025-2026

Participant

Fiche d'inscription pour un individu

1.6.2 RÉFUTATION DU LIEN DE DÉPENDANCE

- ✓ Répondez aux questions ci-après pour chaque producteur lié cité à la section 1.6.1.
- ✓ Si vous avez répondu « non » à l'une ou l'autre des questions ci-dessous, vous n'avez pas réfuté la présomption de dépendance avec la personne citée.
- ✓ Si vous répondez « oui » à toutes les déclarations ci-dessous, vous avez établi que vous opérez sans lien de dépendance avec les producteurs en question, l'agent d'exécution peut demander de voir la documentation étayant les réponses données aux questions ci-dessous, telles que des articles de constitution de société, les états financiers, des baux, et les reçus, entre autre.
- ✓ Joignez une autre feuille au besoin.

1. Nom du producteur individuel lié auquel une avance a été octroyée :

a. Le demandeur et le producteur lié produisent des déclarations de revenus séparées et/ou produisent des états financiers distincts.	OUI	NON
b. Ni le demandeur ni le producteur lié n'est employé par l'autre partie ou n'agit en tant que mandataire de celle-ci.	OUI	NON
c. Toutes les transactions d'affaires entre le demandeur et le producteur lié sont exécutées à la juste valeur marchande et sont documentées (c.-à-d. partage d'équipement et/ou de terrain).	OUI	NON
d. Le demandeur et le producteur lié ne partage pas les services de gestion et d'administration, l'équipement, les installations ou les frais généraux d'une exploitation agricole.	OUI	NON

2. Nom du producteur individuel lié auquel une avance a été octroyée :

a. Le demandeur et le producteur lié produisent des déclarations de revenus séparées et/ou produisent des états financiers distincts.	OUI	NON
b. Ni le demandeur ni le producteur lié n'est employé par l'autre partie ou n'agit en tant que mandataire de celle-ci.	OUI	NON
c. Toutes les transactions d'affaires entre le demandeur et le producteur lié sont exécutées à la juste valeur marchande et sont documentées (c.-à-d. partage d'équipement et/ou de terrain).	OUI	NON
d. Le demandeur et le producteur lié ne partage pas les services de gestion et d'administration, l'équipement, les installations ou les frais généraux d'une exploitation agricole.	OUI	NON

3. Nom du producteur individuel lié auquel une avance a été octroyée :

a. Le demandeur et le producteur lié produisent des déclarations de revenus séparées et/ou produisent des états financiers distincts.	OUI	NON
b. Ni le demandeur ni le producteur lié n'est employé par l'autre partie ou n'agit en tant que mandataire de celle-ci.	OUI	NON
c. Toutes les transactions d'affaires entre le demandeur et le producteur lié sont exécutées à la juste valeur marchande et sont documentées (c.-à-d. partage d'équipement et/ou de terrain).	OUI	NON
d. Le demandeur et le producteur lié ne partage pas les services de gestion et d'administration, l'équipement, les installations ou les frais généraux d'une exploitation agricole.	OUI	NON

1.7 DÉCLARATION DES CRÉANCIERS GARANTIS

- ✓ Énumérez tous les créanciers garantis qui ont une sûreté incluant le(s) produit(s) agricole(s) et/ou les paiements du programme de GRE, que cette sûreté ait été donnée en vertu de la Loi sur les banques ou en vertu d'une loi sur les sûretés mobilières en vigueur dans la province, ou par l'effet de toute autre loi.
- ✓ Les exemples peuvent inclure, mais ne sont pas limités à :
 - un privilège pris par un fournisseur d'intrants sur le produit agricole devant être utilisé pour l'avance du PPA ;
 - un privilège pris par votre institution financière ; ou
 - un accord général de sécurité.
- ✓ Joignez une feuille séparée si nécessaire.
- ✓ Un accord de priorité signé est nécessaire pour chaque créancier garanti indiqué ci-dessous

Partie 1A – Individuel

**PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA)
DEMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT – RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUCTEUR INDIVIDUEL
ANNÉE DE PROGRAMME 2025-2026**

Participant

Fiche d'inscription pour un individu

Nom du créancier garanti	Adresse et/ou numéro de téléphone	La sûreté est sur quel produit	Valeur (s'il y a lieu)
1.8 SIGNATURE DU DEMANDEUR			
Nom du producteur en lettre moulées			
Signature		Date	

Ce formulaire permet uniquement à Les Éleveurs de porcs du Québec de vérifier votre admissibilité au PPA auprès d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. L'acceptation de votre demande demeure conditionnelle jusqu'à ce que votre dossier soit complété et approuvé.